

Les importateurs italiens agiront soit sans intermédiaire, soit par l'entremise d'un représentant spécialisé. Plusieurs d'entre eux, notamment parmi ceux qui ont fait du poisson salé une spécialité, connaissent bien les produits du Canada, ainsi que notre système de classification et notre terminologie.

La CEE a cependant décrété des exemptions tarifaires ou des droits réduits pour certaines espèces de morue et pour des produits apparentés, encore qu'ils soient contingentés.

IMPORTATIONS ITALIENNES DE MORUE (EXPRIMÉES EN TONNES)

	1988	1989	1990	PRIX CAF MOY. EN 1990	
				(en lires/kg)	en \$/kg
<u>MORUES ENTIÈRES CONGELÉES</u>					
(0303.60.110)	6 611	7 209	8 926		
(tarif de 12 %)					
<u>FILETS DE MORUE CONGELÉS</u>					
(0304.20.290)	3 369	3 218	2 960		
(tarif de 8 % sur le contingent annuel de 10 000 tonnes de la CE; tarif de 15 % sur les autres importations)					
<u>FILETS DE MORUE SALÉS</u>					
(0305.30.190)	4 985	4 458	4 356		
(tarif de 20 %)					
<u>MORUES SÉCHÉES NON SALÉES</u>					
(0305.51.100)	3 783	3 735	3 955		
Du Canada	18	-	-		
(tarif : aucun sur le contingent annuel de 25 000 tonnes de la CE, 13 % sur les autres importations)					
<u>MORUES SÉCHÉES ET SALÉES (KLIPFISH)*</u>					
(0305.51.900)	4 634	4 810	4 526		
Du Canada	1 251	629	577	7 291	7,05
(tarif : aucun sur le contingent annuel de 25 000 tonnes de la CE, 13 % sur les autres importations)					
<u>MORUES NON SÉCHÉES SALÉES OU EN SAUMURE*</u>					
(0305.62.000)	8 940	10 749	9 219		
Du Canada	116	45	40	5 250	5,08
(tarif : aucun sur le contingent annuel de 25 000 tonnes de la CE, 13 % sur les autres importations)					

\* Bien que la distinction entre les poissons «séchés» (teneur en humidité de 54 p. 100 ou moins) et «non séchés» (teneur en humidité de plus de 54 p. 100) soit claire, la classification douanière à l'entrée se fait parfois de façon assez arbitraire, ce qui nuit à la précision des statistiques.

Source : ISTAT. Le dollar canadien s'échangeait en moyenne contre 1 046, 1 130 et 1 034 lires respectivement en 1988, 1989 et 1990.